APAVE
AGENCE DE SAINT BRIEUC
24 rue Alain Colas CS 20101
22950 TRÉGUEUX
Tél. : 02 96 52 29 29

DONNEUR D'ORDRE
COMMUNE D'HENANSAL
2 Rue de la Mairie
22400 HÉNANSAL
CONTACT : **Madame HERVO SYLVIE**

RAPPORT DE REPERAGE DE MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMOLITION OU TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BATI

Ce rapport annule et remplace les éventuels rapports précédents



Numéro d'affaire : **A322310918_01** Numéro de rapport **:A322310918_01_45333** Date : **08/06/2022**	Lieu d'intervention : **Maison individuelle** **17 route des Caps** **22400 HÉNANSAL** **Destinataire rapport :** **COMMUNE D'HENANSAL** **COMMUNE D'HENANSAL**	Date d'intervention : Du **25/05/2022 au 25/05/2022** Intervenant : **Monsieur Siegfried BECKER** Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité

Nombre de pages total du document : 19 pages

RAPPORT DE REPERAGE DE MATERIAUX ET REVETEMENTS CONTENANT DU PLOMB AVANT DEMOLITION OU TRAVAUX DANS UN IMMEUBLE BATI

A OBJECTIF DE LA PRESTATION

L'objectif du repérage plomb avant travaux est d'identifier et de localiser les revêtements et matériaux contenant du plomb, susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux prévus dans le programme communiqué par le donneur d'ordre.

Ce repérage est un préalable aux démarches de prévention des risques pour la santé des intervenants sur le chantier et constitue un élément d'information pour la réalisation d'une évaluation des risques qui incombe au maître d'ouvrage et ne se substitue pas à cette dernière (article L.4531-1 du Code du Travail). Cette évaluation des risques permet le choix des mesures de prévention les plus adaptées.
Les niveaux d'exposition au plomb des intervenants dépendent notamment :

- De la concentration en plomb des revêtements, matériaux et produits
- Des tâches réalisées et des techniques mises en œuvre
- Des mesures d'organisation du chantier, de son ampleur et de sa durée

Ce repérage n'est ni un CREP (Constat de Risque d'Exposition au Plomb), ni un DRIP (Diagnostic du Risque d'Intoxication au Plomb) prévus par le code de la santé publique, qui s'inscrivent principalement dans un dispositif de prévention du saturnisme infantile.

Le présent rapport de repérage n'a pas pour objet d'émettre des préconisations.

B ADRESSE DU BIEN

17 route des Caps
22400 HÉNANSAL

C PROPRIETAIRE

COMMUNE D'HENANSAL COMMUNE D'HENANSAL
2 Rue de la Mairie
22400 HÉNANSAL

DONNEUR D'ORDRE

COMMUNE D'HENANSAL COMMUNE D'HENANSAL
2 Rue de la Mairie
22400 HÉNANSAL

Accompagnateur : Aucun

D EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N°: A322310918_01_45333
Date d'intervention : 25/05/2022

Date du rapport : 08/06/2022

E PROGRAMME DE TRAVAUX

F CONCLUSION

Note informative :

- **Le Code de la Santé Publique dans le cadre du Constat de Risque d'Exposition au Plomb et de la lutte contre le saturnisme infantile a fixé un seuil de positivité de 1mg / cm² pour les mesures par fluorescence X et 1,5 mg/g pour les analyses physico chimiques / recherche du plomb acido soluble. Ces seuils ne peuvent servir de références en matière de protection des salariés.**
- **Le niveau de 0,3 mg/cm2 est le meilleur niveau techniquement atteignable par les appareils de mesure**

G VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Signature	
	**Nom de l'opérateur : BECKER Siegfried** **AGENCE DE SAINT BRIEUC 24 rue Alain Colas CS 20101 22950 TRÉGUEUX** Organisme d'assurance : AXA FRANCE IARD Adresse : 313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX N° de police : 10800807204 Date d'expiration : 31/12/2022

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

OBJECTIF DE LA PRESTATION 2
PROPRIETAIRE 2
DONNEUR D'ORDRE 2
EXECUTION DE LA MISSION 2
PROGRAMME DE TRAVAUX 2
CONCLUSION 2
VISA DE L'OPERATEUR DE REPERAGE 2

REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES 4

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 4

L'APPAREIL A FLUORESCENCE X 4
ETALONNAGE DE L'APPAREIL 4
LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL 4
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 4
BIEN OBJET DE LA MISSION 4
PERIMETRE DE REPERAGE 4
COMMENTAIRES MISSION 5

LISTE DES REVETEMENTS ET MATERIAUX CONCERNES PAR LE PROGRAMME DES TRAVAUX ET CONTENANT DU PLOMB 5

METHODOLOGIE EMPLOYEE 13

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X 13
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE 14

CROQUIS 15

ATTESTATION D'ASSURANCE 18

1 REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Evaluation des risques article L4531-2 du code du travail.
Principes généraux de prévention L.4121-2 du code du travail.
Prévention du risque d'exposition aux agents chimiques cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction R.4412-59 et suivants du code travail.
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (référence à la méthodologie du repérage).
Norme NF X46-035 juin 2021

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'APPAREIL A FLUORESCENCE X

Nom du fabricant de l'appareil : Fondis Electronic
Modèle de l'appareil : **FenX XCd9.06**
N° de série : 2-0983

Nature du radionucléide : Cd-109
Date du dernier chargement de la source : 17/11/2021
Activité de la source à cette date : 850 MBq

2.2 ETALONNAGE DE L'APPAREIL

Fabriquant de l'étalon : FONDIS
N° NIST de l'étalon : SRM2573

Concentration : 1,04
Incertitude : 0,1

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début de mission	**1**	**25/05/2022**	**1**
En fin de mission	**72**	**25/05/2022**	**1**
Si une remise sous tension a lieu			

2.3 LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL

Eurofins Analyse pour le Bâtiment Nord 557 route de Noyelles PA du Pommier 62110 HÉNIN-BEAUMONT
N° accréditation : 1-1593

2.4 DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

Date du permis de construire Antérieur au 1er juillet 1997 ou date de construction : Antérieur au 1er janvier 1949
Nombre de bâtiments **: 1**
Usage : Habitation

2.5 BIEN OBJET DE LA MISSION

Type : Maison individuelle
Nombre de Pièces :

Bâtiment : Maison individuelle
Etage :
N° Lot :

2.6 PERIMETRE DE REPERAGE

Locaux visités :

Etage	Local
RDC	Couloir
RDC	Pièce 1
RDC	Pièce 2
RDC	WC
RDC	Cuisine
RDC	Pièce 3
RDC	Pièce 4
RDC	Pièce 5
RDC	Garage

RDC	Chaufferie
RDC	Escalier 1
R+1	Pièce 6
R+1	Douche
R+1	Cheminée 1
R+1	Cheminée 2
R+1	Escalier 2
Combles	Combles non amenagés

Locaux non visités / Investigations non réalisées :
Néant

2.7 COMMENTAIRES MISSION

Néant

3 LISTE DES REVETEMENTS ET MATERIAUX CONCERNES PAR LE PROGRAMME DES TRAVAUX ET CONTENANT DU PLOMB

L'identification des locaux, zones, revêtements, matériaux et des unités de diagnostic par l'opérateur est fonction de l'âge de la construction, de la nature et de la localisation des travaux effectués.
Apave a défini sous sa seule responsabilité le choix des locaux et unités de diagnostic qui ont fait l'objet du présent repérage (fluorescence X ou prélèvement).

Seules les unités de diagnostic impactées par les travaux ont fait l'objet d'une ou plusieurs mesures avec un appareil à fluorescence X, y compris les surfaces recouvertes d'un matériau mince non susceptible de contenir du plomb.

Dans tous les cas, les mesures ont été réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte.

Local : Couloir (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
5	Murs	Ensemble des portes porte donnant sur façade arrière	Bois	Peinture		0,89	0,05	
3	Murs	Revêtement de murs	Plâtre	Toile de verre peinte	C	0,09	0,05	
4	Plafond	Revêtements de plafond	Bois	Peinture	C	0,196	0,05	
2	Sol	Revêtement de sol	Béton	Sol souple	C	0,121	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	4	1	0

Local : Pièce 1 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
8	Murs	Ensemble des fenêtres	Bois	Vernis		0,045	0,05	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
9	Murs	Ensemble des fenêtres Moulure bois embrasure	Bois	Peinture		2,53	0,05	
10	Murs	Ensemble des portes	Bois	Peinture		5,46	0,05	
73	Murs	Ensemble des portes	Bois	Peinture		4,27	0,05	
7	Murs	Revêtement de murs	Plâtre	Peinture	C	0,074	0,05	
11	Plafond	Revêtements de plafond	Bois	Peinture		0,16	0,05	
6	Sol	Revêtement de sol	Béton			0	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	7	3	0

Local : Pièce 2 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Murs	Ensemble des fenêtres	PVC					PVC
14	Murs	Ensemble des portes	Bois	Peinture		3,41	0,05	
74	Murs	Ensemble des portes	Bois	Peinture		4,36	0,05	
13	Murs	Revêtement de murs	Plâtre	Tapisserie		0,207	0,05	
15	Plafond	Revêtements de plafond	Bois	Peinture		0,05	0,05	
12	Sol	Revêtement de sol	Béton	Sol souple		0,015	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	6	2	1

Local : WC (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
17	Murs	Ensemble des portes	Bois	Peinture		0,61	0,05	
16	Murs	Revêtement de murs	Plâtre	Peinture		0,051	0,05	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
18	Plafond	Revêtements de plafond	Bois	Peinture		0,087	0,05	
	Sol	Revêtement de sol	Béton	Carrelage				Carrelage

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	4	1	1

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
22	Murs	Ensemble des fenêtres	Bois	Vernis		0,091	0,05	
76	Murs	Ensemble des portes Donnant sur la pièce 4	Bois	Peinture		4,39	0,05	
21	Murs	Ensemble des portes Donnant sur le couloir	Bois	Peinture		5,67	0,05	
20	Murs	Revêtement de murs	Plâtre	Toile de verre peinte		0,109	0,05	
75	Murs	Revêtement de murs Moulures embrasures	Bois	Peinture		7,85	0,05	
23	Plafond	Revêtements de plafond	Bois	Peinture		0,094	0,05	
19	Sol	Revêtement de sol	Béton	Sol souple		0,107	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	7	3	0

Local : Pièce 3 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Murs	Ensemble des fenêtres	PVC					PVC
27	Murs	Ensemble des fenêtres Volets	Bois	Peinture	C	0,082	0,05	
25	Murs	Revêtement de murs	Plâtre	Tapisserie	C	0,048	0,05	
26	Murs	Revêtement de murs Moulure bois	Bois	Peinture	C	0,043	0,05	
28	Plafond	Revêtements de plafond	Bois	Peinture	C	0,204	0,05	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
24	Sol	Revêtement de sol	Béton	Sol souple	C	0,015	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	6	0	1

Local : Pièce 4 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
30	Murs	Ensemble des fenêtres	Bois	Peinture		0,042	0,05	
31	Murs	Ensemble des fenêtres Volets	Bois	Peinture		0,097	0,05	
32	Murs	Ensemble des portes Porte donnant sur pièce 5	Bois	Peinture		2,97	0,05	
29	Murs	Revêtement de murs	Plâtre	Peinture		0,092	0,05	
33	Plafond	Revêtements de plafond	Plâtre	Peinture		0,081	0,05	
	Sol	Revêtement de sol	Béton	Carrelage				Carrelage

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	6	1	1

Local : Pièce 5 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
36	Murs	Ensemble des portes	Bois	Peinture		0,104	0,05	
35	Murs	Revêtement de murs	Plâtre	Peinture	C	0,07	0,05	
	Plafond	Revêtements de plafond	Bois brut					Bois brut
34	Sol	Revêtement de sol	Béton		C	0,099	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	4	0	1

Local : Garage (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
39	Murs	Ensemble des portes Porte de garage	Bois	Peinture	C	0,183	0,05	
40	Murs	Ensemble des portes Porte façade arrière	Bois	Vernis	C	0,04	0,05	
38	Murs	Revêtement de murs	Pierres, mortier		C	0,065	0,05	
41	Plafond	Couverture	Bac acier		C	0,062	0,05	
37	Sol	Revêtement de sol	Dalles pierres		C	0,039	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	5	0	0

Local : Chaufferie (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
45	Murs	Ensemble des fenêtres	Bois	Peinture		0,08	0,05	
46	Murs	Ensemble des portes	Bois	Peinture		0,46	0,05	
43	Murs	Revêtement de murs	Bois	Peinture		0,77	0,05	
44	Murs	Revêtement de murs	Pierres, mortier			0,181	0,05	
47	Plafond	Revêtements de plafond	Bois aggloméré			0,096	0,05	
42	Sol	Revêtement de sol	Terre brut			0,037	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	6	2	0

Local : Escalier 1 (RDC)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
	Murs	Ensemble des fenêtres	PVC					PVC
51	Murs	Ensemble des portes	Bois	Peinture		0,088	0,05	
50	Murs	Revêtement de murs	Plâtre	Lambris peint		4,09	0,05	

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
49	Murs	Revêtement de murs	Plâtre	Toile de verre peinte		0,071	0,05	
52	Plafond	Revêtements de plafond	Bois	Vernis		0,158	0,05	
48	Sol	Marches	Bois	Vernis		0,08	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	6	1	1

Local : Combles non amenagés (Combles)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
70	Murs	Ensemble des portes	Bois	Peinture		0,056	0,05	
69	Murs	Revêtement de murs	Pierres, mortier			0,043	0,05	
71	Plafond	Couverture	Voliges, ardoises naturelles			0,13	0,05	
68	Sol	Revêtement de sol	Parquet brut			0,041	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	4	0	0

Local : Pièce 6 (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
56	Murs	Ensemble des fenêtres	Bois	Peinture		0,099	0,05	
80	Murs	Ensemble des portes	Bois	Peinture		0,17	0,05	
77	Murs	Placard-niche	Bois	Peinture		1,75	0,05	
78	Murs	Placard-niche	Bois	Peinture		2,09	0,05	
55	Murs	Revêtement de murs	Plâtre	Peinture		0,149	0,05	
57	Plafond	Revêtements de plafond	Bois	Peinture		0,038	0,05	
54	Sol	Revêtement de sol	Parquet bois	Sol souple		0,101	0,05	
53	Sol	Revêtement de sol	Parquet bois brut			0,091	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	8	2	0

Local : Douche (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
79	Murs	Moulures embrasures	Bois	Peinture		3,28	0,05	
	Murs	Revêtement de murs	Plâtre	Faïence				Faïence
58	Plafond	Revêtements de plafond	Bois	Peinture		0,09	0,05	
	Sol	Revêtement de sol	Parquet bois	Carrelage				Carrelage

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	4	1	2

Local : Cheminée 1 (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
59	Murs	Manteau de cheminée	Bois	Peinture		2,41	0,05	
61	Murs	Manteau de cheminée Tablette	Bois	Peinture		1,79	0,05	
60	Sol	Revêtement de sol	Dalles terre cuite			0,071	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	3	2	0

Local : Cheminée 2 (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
62	Murs	Manteau de cheminée	Bois	Peinture		4,15	0,05	
63	Murs	Manteau de cheminée Tablette	Bois	Peinture		2,27	0,05	
64	Sol	Revêtement de sol	Dalles terre cuite			0,102	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	3	2	0

Local : Escalier 2 (R+1)

N°	Zone	Unité de repérage	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Résultats (mg/cm²)	Marge d'erreur	Observations
81	Murs	Ensemble des portes	Bois	Peinture		1,84	0,05	
66	Murs	Revêtement de murs	Bois			0,075	0,05	
67	Plafond	Revêtements de plafond	Bois			0,04	0,05	
65	Sol	Marches	Bois	Vernis		0,05	0,05	

	Total	Positives	Non mesurées
Nombre d'unités de repérage	4	1	0

Liste des prélèvements :

Néant

4 METHODOLOGIE EMPLOYEE

Calibrage de l'appareil à fluorescence X

Une vérification du bon fonctionnement de l'appareil doit être réalisée avant la campagne de mesure, après tout redémarrage de l'analyseur et en fin de campagne.
La vérification est réalisée à l'aide de deux échantillons de référence avec certificats d'analyse NIST ou équivalent (traçabilité et plage de mesure)

Identification des locaux

Par local, on entend toute pièce (salle de séjour, toilettes, etc.) et par extension : couloir, hall d'entrée, palier, partie de cage d'escalier située entre deux paliers, appentis, placard, etc.

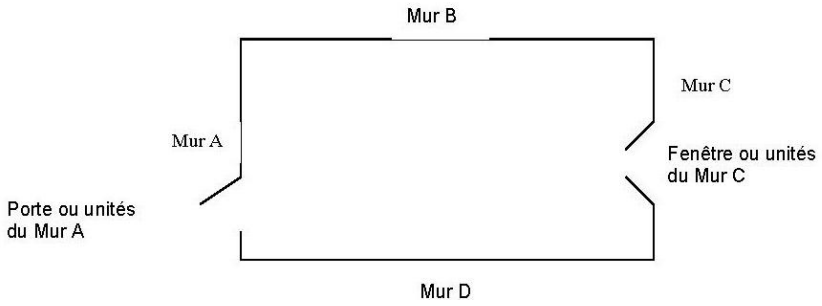
Identification des zones

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat peut diviser chaque local en plusieurs zones qu'il identifie sur le croquis. Ces zones correspondent généralement aux différentes faces du local.

Selon la convention établie, une lettre est attribuée à chaque « zone » du local (A, B, C et D). On appelle « zone A » le mur par lequel on accède au local. Les zones suivantes sont désignées dans le sens horaire.

Une unité de diagnostic est définie comme étant un élément de construction, ou un ensemble d'éléments de construction, présentant a priori un recouvrement homogène.

Chaque unité de diagnostic (porte, fenêtre, …) est associée à une « zone ».



Seules les surfaces directement accessibles sont testées.

Identification des revêtements

Par revêtement, on entend un matériau mince recouvrant les éléments de construction.

Les revêtements susceptibles de contenir du plomb sont principalement les peintures (du fait de l'utilisation ancienne de la céruse et celle de produits anticorrosion à base de minium de plomb), les vernis, les revêtements muraux composés d'une feuille de plomb contrecollée sur du papier à peindre, le plomb laminé servant à l'étanchéité de balcons.

Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb.

D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

4.1 VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X

Les unités de diagnostic sont mesurées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du plomb dans le spectre de fluorescence émis en réponse par le matériau. Les résultats de mesures (M) sont enregistrés et restitués avec leur incertitude de mesure (I) sous la forme suivante : M (mg/cm²) ± I (mg/cm²).

Les valeurs de concentration en plomb, obtenues après l'application de l'appareil sur le support, sont retranscrites dans les tableaux de relevé de mesures. Ces valeurs sont celles du constructeur. Elles comprennent la valeur M et l'incertitude I (ex : 13,4 +/- 0,41).

Le présent diagnostic porte sur la mesure de concentration en plomb dans les revêtements à l'aide d' un appareil à fluorescence X.

Dans le cadre d'un repérage avant travaux, aucun seuil de concentration en plomb n'est précisé dans le code du travail au-delà duquel des mesures de protection des salariés doivent être mises en place lors de travaux , et plus particulièrement pendant la phase de préparation des fonds, le niveau de 0,3mg/cm² étant le meilleur niveau techniquement atteignable par les appareils à fluorescence X.

4.2 RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE

À titre exceptionnel, l'auteur du constat peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du **plomb total** (sauf exigence du client d'une recherche du plomb acido soluble) par un laboratoire accrédité par le COFRAC ou équivalent dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL					
N° dossier :	A322310918_01			Adresse de l'immeuble :	17 route des Caps 22400 HÉNANSAL
N° planche :	1/3	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Vue d'ensemble

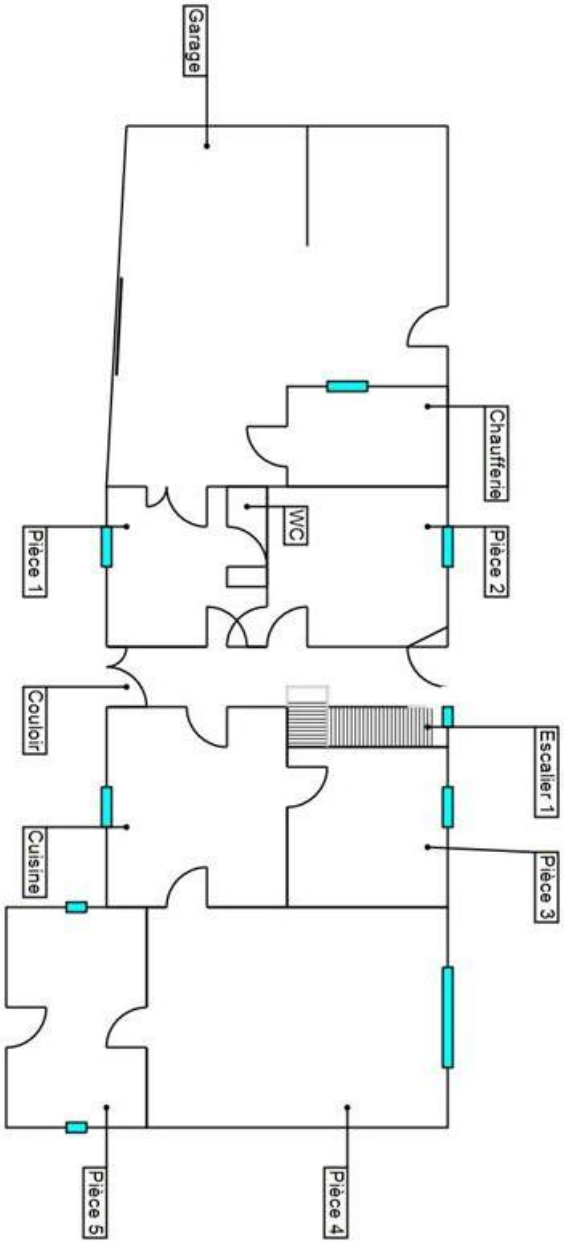


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	17 route des Caps 22400 HÉNANSAL
N° dossier :	A322310918_01				
N° planche :	2/3	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Vue d'ensemble

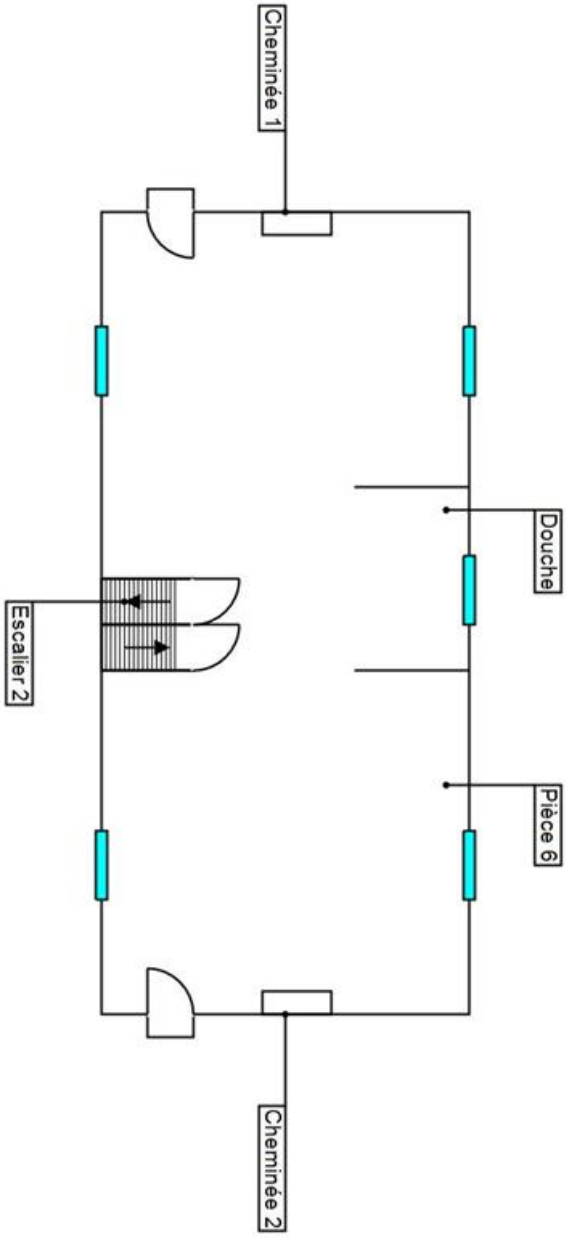
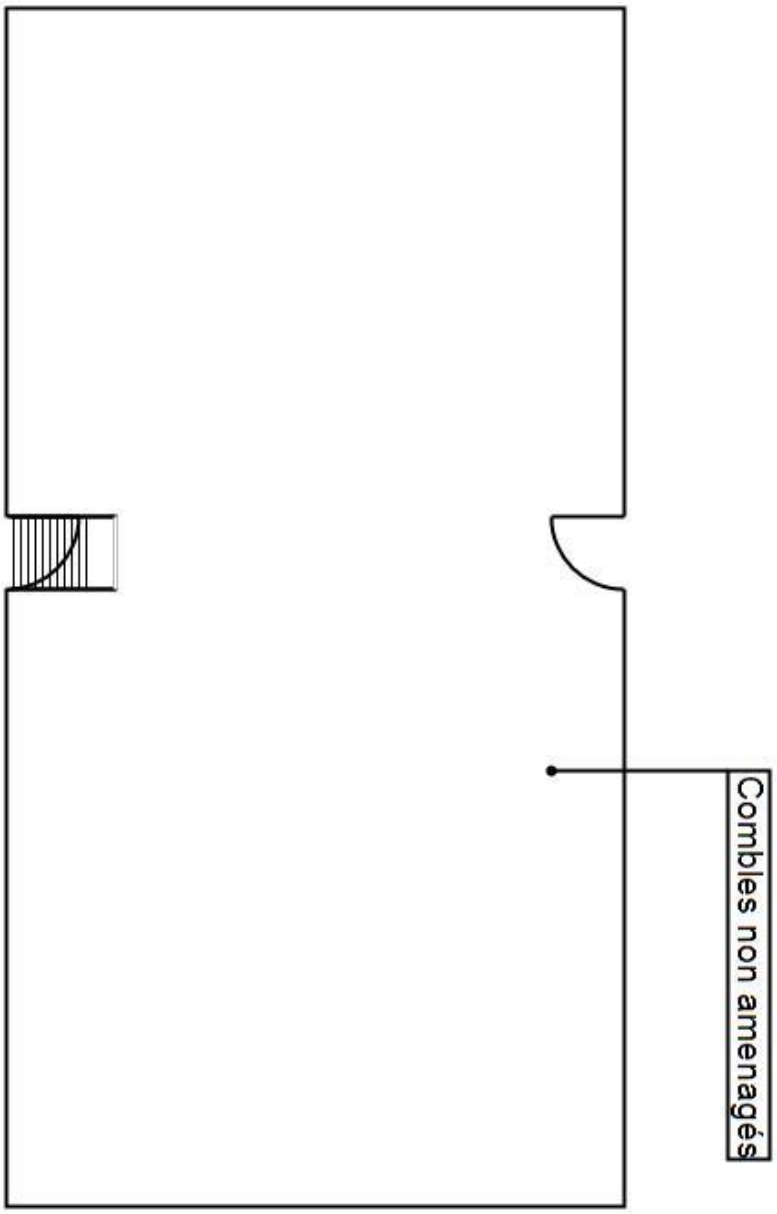


PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	17 route des Caps 22400 HÉNANSAL
N° dossier :	A322310918_01				
N° planche :	3/3	Version : 0	Type : Croquis		
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Vue d'ensemble



ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat RC n° 10800807204 1/2

AXA France IARD
DIRECTION ENTREPRISES
Production R.C. – Grands Comptes
Télécopie 01.57 65 07 90

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cedex, atteste par la présente que l'assuré :

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale **APAVE NORD OUEST SAS**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° **10800807204**, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- laboratoires d'analyses (non médicales)
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces métiers,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :
- **des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.3 du Code de la construction et de l'habitation**
- **des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- **des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

Contrat RC n° 10800807204 2/2

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus *Sans pouvoir excéder pour :*	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada *sous-limités :* c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	5 000 000 € par année d'assurance 1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

***Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.**

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2022 au 31/12/2022** inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre le 30/12/2021
Par délégation
POUR L'ASSUREUR :

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance